

L'expérience fondamentale de la cérémonie des couleurs et des prises d'armes Promesse et sens de l'engagement

GA (2S) Jean-Régis Véchambre

Notre société française connaît un moment curieux et dont les racines sont déjà anciennes. C'est celui d'une dichotomie croissante, profonde, complexe et paradoxale, d'un choc de pensée, de philosophie, de culture. Dichotomie entre la pensée relativiste dominante et ce qu'exige de nous le service de la France, le service de la République. Paradoxe fondamental qui conduit parfois nos concitoyens à mettre en cause nos traditions. C'est logique car le relativisme bannit la transmission au profit de la liberté de chacun de découvrir par lui-même ce qui pourrait lui sembler bon. Plus question de nommer le bien et le mal, à chacun de le déterminer. C'est l'individu roi. C'est l'Émile selon Rousseau. Or la tradition, c'est précisément le fait de transmettre. Paradoxal car en ces temps compliqués pour notre société française, nos responsables en appellent au retour du service universel et des valeurs que le service militaire permettait d'expérimenter. Il faut s'en réjouir et en saisir l'opportunité. Il s'agit aussi d'une question de survie interne, car les sirènes de l'hédonisme et de l'individualisme sont, comme partout, à l'œuvre au sein du monde militaire et particulièrement de la gendarmerie. Elles fragilisent l'engagement individuel, la disponibilité et la discipline. Par ailleurs, pour

des motifs d'économie ou de discrétion (car on pourrait penser que le chef militaire y cherche sa gloire personnelle), nous-mêmes – gendarmes – avons un moment réduit l'espace de cette expérience, reléguant nos drapeaux à leur vitrine.

Mais que se passe-t-il au juste dans une telle cérémonie ?

Elle rappelle d'abord et avant tout que l'armée de la République est au service de la Nation⁽¹⁾. Le drapeau, ses couleurs, la pique qui surmonte la hampe en sont les symboles. Il est important à cet égard que nous expérimentions systématiquement en ces moments les trois symboles constitutionnels dont l'hymne national (*j'ai vu avec bonheur les élèves de nos écoles apprendre et chanter plusieurs couplets et une fois affectés ne quasiment plus les chanter – rappelons qu'aucune règle de cérémonial n'impose de ne pas chanter lorsque l'hymne est joué et que nous devons nous faire l'obligation de le chanter*) et que nous ressentions cette émotion personnelle qui permet d'unir mon corps, mon cœur et mon esprit, condition du vrai engagement.

⁽¹⁾ Première phrase de l'Article L4111-1 du code de la Défense.

Le mariage peut-être une belle métaphore. Je m'engage pour la vie à aimer l'autre pour ce qu'il est et non ce que je voudrais qu'il soit, pour le rendre heureux et non pour ma satisfaction personnelle. Le mariage n'est pas un contrat. Tous les matins que je sois loin ou que nous soyons côte à côte je me dis qu'elle est belle mon aimée, que vais-je pouvoir faire aujourd'hui pour qu'elle se sente encore un peu plus aimée.

Dans cette cérémonie ou comme chaque matin à l'occasion de la levée des couleurs, je confirme ainsi l'engagement libre et irrévocable que j'ai pris de servir. Et il est important de se le dire tous les jours car l'homme, dans sa finitude, est inconstant et imparfait.

Devant le drapeau, je refais donc allégeance, je m'interroge sur mes imperfections et je refonde le sens de mon engagement, de mon serment pour les gendarmes, et refais mien tous mes devoirs, je me rappelle au sens de ma mission, j'assume et garantis ma fidélité et demande à tous mes camarades de m'y aider. Je me rappelle que je ne suis pas propriétaire de ma charge mais comptable devant la Nation et la République de la remplir et de la faire fructifier dans l'intérêt supérieur et non le mien.

Je relis les mots inscrits dans les plis du drapeau : « honneur », « patrie », « valeur », « discipline » et me souviens de mes anciens qui ont participé aux batailles inscrites et me rappelle que je me suis engagé à le faire moi aussi jusqu'au don de ma vie.

Alors que ce moment de rendre les honneurs au drapeau pour les troupes s'exercent avant celui des autorités, ces dernières, en le faisant

à leur tour devant toutes les troupes, posent le fait qu'il leur appartient d'être exemplaires en même temps qu'ils saluent la valeur des unités rassemblées.

La revue pour sa part exprime, dans une sorte de dialogue muet autour des saluts, du « Présentez, armes ! » et des regards, la relation entre chef et subordonné, faite d'obéissance, de confiance, de respect, de gratitude et de fierté. Le subordonné et le chef redisent intérieurement les engagements qui sont les leurs et qui sont définis par le Code de la Défense. Collectivement ils font corps et traduisent la discipline. Ils iront avec enthousiasme ensemble là où on leur dira d'aller pour le succès des armes de la France. Les honneurs obligent en réalité plus qu'ils n'honorent.

Je m'interroge enfin comme tout citoyen sur la manière dont je satisfais à mes obligations de citoyen que je suis définitivement, à la fois Français et Européen.

Oui chers camarades, sans la pratique régulière de ce cérémonial depuis les classes préparatoires, l'inaptitude, le doute ou le scepticisme m'auraient à minima saisis.

Alors de grâce, nous tous militaires, et plus particulièrement nous gendarmes, membres d'une arme d'élite qui prend rang à la droite de toutes les troupes et défile en tête, soyons les plus fidèles et exemplaires expérimentateurs de ces traditions essentielles et associons-y sans retenue nos familles et nos concitoyens.

Article paru dans *Le Casoar*,
numéro 234 – juillet 2019